

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

**Saint-Michel-des-Saints**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
**SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 18 avril 2022 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1391, ch. des Conifères (matricule 7575-67-0439). La demande concerne une allée d'accès construite à moins de 10 mètres de la limite de propriété latérale droite, ce qui contrevient à l'article 16.2.1-1) du règlement sur les PIIA # 400-1998.

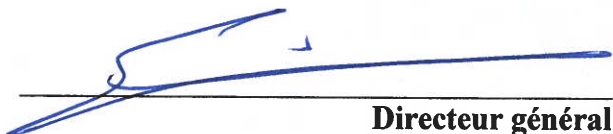
Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 7<sup>e</sup>  
jour d' avril deux mille vingt-deux (2022)**

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général

=====  
Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30** de l'après-midi, le **7<sup>e</sup> jour d'avril deux mille vingt-deux (2022)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour d'avril **deux mille vingt-deux (2022)**.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général